

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-1032/SG/FIN autorisant la Société RICA Automobile Djibouti S.A.R.L. à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, titre foncier n° 172.

n° 70-1032/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
4 septembre 1970

Numéro JO
n° 18 du 25/09/1970

Date du numéro
25 septembre 1970

TEXTE INTÉGRAL

La Société Rica Automobile S.A.R.L. dont le siège social est Djibouti, est autorisée à acquérir une parcelle de terrain d'une superficie de 10.500 mètres carrés environ, lots n° 13 et 14 du plan 13 bis BE 69, sise à Djibouti, lotissement de la zone industrielle sud et faisant partie d'une terrain plus vaste immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 172 au nom de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est.